



**Mise en œuvre de la certification FSC®
Forêt régionale de Saint-Vrain**

Surface totale : 118,32 ha

-

Surface retenue pour la certification : 96,95 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	15,7
4	-
5	-
6	4,6

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	1,2 (soit 1,2%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	1,2 (soit 1,2 %)
Surface totale réseau de conservation	5 (soit 5 %)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 6 : Valeurs culturelles	4
3. HVC retenues : mesures et suivi	5
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (15,7 ha) :	5
3.2. Type 6 : valeurs culturelles (4,6 ha)	5
3.3. Synthèse des HVC :	6
4. Autres éléments	7
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	7
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	7
4.3. Réseau de conservation	7
4.4. Espèces invasives	7

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Saint-Vrain. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification¹. Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification (HVC, réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle / forêt cultivée).

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux.

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Saint-Vrain, les emprises des lignes RTE, dont l'Agence n'a pas la gestion, ont été retirées du périmètre. Cela explique que la surface retenue pour la certification soit inférieure à celle de l'aménagement forestier qui inclut ces surfaces.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant. La forêt de Saint-Vrain n'est pas concernée par les valeurs de protection (type 4) et de protection de la ressource en eau (type 5). Ces HVC ne seront donc pas détaillées ci-après.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La forêt est référencée par le Schéma Régional de Cohérence Écologique comme « Réservoir de biodiversité » (éléments à préserver) et pour une partie du Bois de Cramart « Secteur de concentration de mares et mouillères » (éléments d'intérêt majeur).

HVC systématiques

La forêt ne présente ni ZNIEFF, ni zone Natura 2000. Il n'y a donc aucune HVC systématique, les HVC retenues sont à l'appréciation du gestionnaire.

HVC additionnelles

Les espèces et habitats cités ci-après sont décrits dans l'aménagement forestier 2011-2030 (annexe 3) et dans le volet 1 et les annexes de l'étude : GUILBON S., 2012, mise en place d'une méthodologie d'évaluation de l'action de l'AEV en matière de biodiversité sur ses sites. Décembre 2012. Rapport SPN, Service du patrimoine naturel Muséum national d'histoire naturelle, Paris, 210 pages + annexes ainsi que dans l'étude du CBNBP (WEGNEZ, 2012) (annexe 8 : Liste des espèces à enjeu assez fort en station ponctuelle à Saint-Vrain)

Les données récoltées dans le cadre des études sont précises à l'échelle de la parcelle et permettent de cartographier un zonage à cette précision.

D'autres informations sont précises à l'échelle du massif. Elles ne peuvent pas donner lieu à un zonage précis dans le périmètre mais serviront de complément à l'échelle du massif. C'est le cas de la Bondrée apivore, espèce répertoriée à enjeu fort, citée comme nicheur probable mais sans localisation précise de l'observation.

¹ Agence des Espaces Verts, *Mise en œuvre de la certification FSC en forêts régionales METHODOLOGIE*, 2018

Habitats :

- **Mares forestières**

Localisation : Parcelles 4, 5, 6, 7, 9 et 11.

Les mares intraforestières sont considérées comme des habitats patrimoniaux. La forêt de Saint-Vrain est référencée comme « Secteur de concentration de mares et mouillères » ce qui montre bien l'importance de ces milieux qui sont l'enjeu majeur de la forêt.

Les mares ont été restaurées en 2010 : reprofilage des berges en pentes douces et progressives, débroussaillage pour créer une ceinture végétale pluri-stratiforme non envahissante et abattage/élagage pour une bonne exposition aux radiations solaires.

Ces mares abritent une herpétofaune patrimoniale (voir partie faune).

Flore :

Aucune flore patrimoniale n'est répertoriée sur la forêt de Saint-Vrain.

Faune :

Avifaune :

Deux espèces à enjeux fort ont été recensées par le Service du Patrimoine Naturel, via 2 points d'écoute parcelles 7 et 22.

- Bondrée apivore (*Pernis apivorus*) (Enjeu Fort)

Localisation :

Milieu : Futaie, niche sur sujets de 10 à 20 m, alimentation en milieux ouverts

- Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) : s'installe exclusivement dans les strates herbacées relativement denses et hautes, et/ou affectionne les strates buissonnantes, les friches à épineux

Localisation : forêt

Nous pouvons conserver des milieux accueillants pour cette espèce en maintenant des vieilles futaies (îlots de vieux bois) et des clairières de pelouses. La certification FSC® impose déjà de conserver au moins 2 arbres vivant-habitats/ha ainsi que les bois morts. Les pelouses et îlots de vieux bois sont gérés via le réseau de conservation.

Entomofaune :

Pour synthétiser les résultats sur la forêt régionale de Saint-Vrain, 2 espèces déterminantes de ZNIEFF, dont une espèce de Coléoptère et un Lépidoptère qui se répartissent dans les milieux suivants, ont été observés :

- Espèces xylophages, liées aux vieilles futaies et/ou au bois mort : *Lucanus cervus*
- Espèce liée aux lisières : *Clossiana dia*. Cette espèce, à enjeu fort, n'est pas localisée précisément.

Herpétofaune :

De par son caractère humide et la présence de nombreuses mares et fossés, la forêt de Saint-Vrain offre de grandes potentialités en termes d'habitat pour les amphibiens.

Les études menées indiquent 2 espèces protégées nationales : le Triton crêté (*Triturus cristatus*) et le Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*, enjeu assez fort).

2.2. Type 6 : valeurs culturelles

- **Obélisque**

Localisation : Parcelles 1 et 2

L'obélisque situé en bordure de propriété régionale est classé monument historique depuis le 18 février 1948. Son périmètre de protection touche une grande partie du Bois de Cramart.

L'enjeu paysager de ce monument implique la pérennisation de l'état boisé dans le périmètre de protection et plus précisément le traitement irrégulier des parcelles 1 et 2 situées à proximité.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Aucune valeur considérée par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation n'est présente sur la forêt de Saint-Vrain. Les valeurs devant être retenues sont donc à l'appréciation du gestionnaire.

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (15,7 ha)

Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe.

- **VRAI_HVC1-3_01 : Mares forestières et amphibiens**

Parcelles : 4, 5, 6, 9 et 11

3.2. Type 6 : valeurs culturelles (4,6 ha)

- **VRAI_HVC1-3_01 : Périmètre de protection de l'obélisque**

Parcelles : 1 et 2.

3.3. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
VRAI.HVC1-3-01 Mares forestières et amphibiens	4, 5, 6, 9 et 11	15,7	Milieu ouvert et en bon état de fonctionnement	Fermeture du milieu, lignification et eutrophisation des mares. Rémanents dans la mare	Marquage des arbres à abattre à proximité avant martelage pour permettre le maintien en lumière. Pas de rémanents d'exploitation dans les mares une fois les travaux réceptionnés. Restauration des mares qui sont en train de se fermer	Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupes qu'aucun rémanent n'est présent dans la mare Suivi milieu et amphibien	À chaque passage en coupe des parcelles. Pour le suivi : Une fois par an en interne. Possibilité d'avoir des stagiaires ponctuellement. Restauration : quand jugé nécessaire lors du suivi et budgétairement possible.	Visite et vérification effectuée Maintien de l'ouverture des mares et de la population d'amphibiens
HVC 6								
VRAI.HVC6-01 Périmètre de protection de l'obélisque	1 et 2	4,6	Monument présent	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en irrégulier.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase, surface tondue annuellement autour de l'obélisque	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Saint-Vrain et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de vieillissement	1,2
Mares, ru du mauvais temps et leur zone tampon de 10 mètres	3,8
TOTAL	5

Aucun îlot de sénescence n'a été placé sur la forêt. C'est en effet une petite forêt parcourue de nombreux chemins qui rendent impossible la création d'un îlot à plus de 30 mètres de l'un d'eux.

4.4. Espèces invasives

Aucune espèce invasive n'a encore été signalée sur la forêt de Saint-Vrain.